

**Circonscription de Château-Chinon
Nivernais Morvan**

Château-Chinon, le 30 août 2022

Affaire suivie par :
Alexandre MICHON

L'inspecteur de l'Éducation nationale
de la circonscription de Château-Chinon
Nivernais Morvan

Tél : 03 86 85 04 67
Mél : ien58cha@ac-dijon.fr

à

2 Place Saint Christophe
58120 Château-Chinon

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants

Mesdames et messieurs les enseignantes et
enseignants spécialisés et psychologues des RASED

**Note de service n°1
30 août 2022**

(les directeurs veilleront à la diffusion de cette note par voie électronique)

Introduction

Cette coupure estivale qui s'achève a permis, je l'espère, à chacune et chacun d'entre vous, de trouver le repos afin de nous projeter ensemble dans une nouvelle année scolaire.

En effet, **« la crise sanitaire a mis à l'épreuve notre Ecole, ses personnels et ses élèves, et témoigné s'il en était besoin du caractère essentiel et irréductible de l'institution scolaire et du service public d'éducation dans notre pays. La relation singulière entre l'Ecole et la République trouve son fondement dans notre contrat social : permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. L'Ecole n'est pas seulement le cœur battant de notre société, elle est aussi son principal vecteur d'unité. »** Extrait de la circulaire de rentrée du 29 juin 2022.

L'équipe de circonscription est heureuse de vous retrouver pour vous accompagner au mieux dans la déclinaison de ces valeurs communes.

Arrivant dans la circonscription, j'aurai à cœur avec l'ensemble de l'équipe de vous accompagner au mieux dans votre travail au quotidien.

I/ EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'équipe de circonscription Château-Chinon Nivernais Morvan :

IEN:	Monsieur Alexandre MICHON
CPC généraliste:	Madame Angélique DUCRET
CPC EPS:	Monsieur Philippe CHARLEUX
LVE + E Run :	Madame Magali JEANNIN
Secrétaire :	Madame Fabienne GUICHARD (et Madame Florence GUILLEN jusqu'au 30 septembre 2022)
C.P.D. arts visuels :	Monsieur Philippe THEMIOT
C.P.D. éducation musicale :	Madame Corinne AUGENDRE

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi : 7h30 / 12h30 – 13h30 / 17h30
Mercredi : 7h30 / 12h00
Vendredi : 7h30 / 12h30 – 13h30 / 17h
Tél Secrétariat de circonscription : 03.86.85.04.67
COURRIEL : ce.ien58cha@ac-dijon.fr

✓ **Enseignants référents :**

Madame Catherine GUILLAUMIN : 06 08 02 93 64

Madame Laurence GAUCHER (secteurs de Tannay, Brinon) : 06 88 89 71 04

Monsieur Claude RENAULT (secteurs de Charrin, Cercy-La-Tour) : 07 86 94 01 59

✓ **Organisation des secteurs de RASED**

Je vous rappelle le redécoupage qui est en œuvre depuis la rentrée 2021 :

RASED Corbigny	RASED Château-Chinon
Dorothee GUILLAUME (PSY EN) Dominique CHABIN (E)	Jean-François TACHON (PSY EN) Jonathan SEGUIN (E)

Je souhaiterais poursuivre la réflexion autour du pôle ressource qui associe les RASED et des personnes de la circonscription afin de pouvoir anticiper et régler des situations difficiles dans nos écoles.

Ce sujet sera abordé lors des stages directeurs.

II/ PRIORITES DE RENTREE :

La circulaire de rentrée identifie trois dimensions essentielles :

1. Une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux : agir en maternelle et poursuivre en élémentaire
2. Une école engagée pour l'égalité et la mixité avec un accent particulier sur le service de l'Ecole inclusive et la lutte contre les assignations sociales et territoriales.
3. Une école engagée pour le bien-être des élèves, fondée sur le respect de l'autre.

A cet égard, la laïcité, comme les valeurs de la République constituent des piliers de notre Ecole.

L'engagement pour l'environnement et le développement durable s'inscrit désormais dans les priorités de l'école au regard de l'actualité de la période estivale qui s'achève.

Il sera porté une attention particulière à la santé mentale des élèves dont certains ont été fragilisés par la crise sanitaire.

L'éducation artistique et culturelle ainsi que la pratique sportive constituent deux priorités fixées par le président de la République. A cet égard je vous rappelle l'opération « la rentrée en musique » et la pratique généralisée des 30 minutes d'activité physique quotidienne généralisées à partir de la rentrée : BO n° 30 du 28 juillet 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201330C.htm>

Je vous invite à la lecture exhaustive de cette circulaire à partir du lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

Protocole sanitaire 2022/2023

Dans chaque école, il convient d'actualiser en cette rentrée les plans de continuité pédagogique élaborés et mis en œuvre depuis 2020.

Vous trouverez lien et infographie <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

FORMATION CONTINUE

Animations pédagogiques

Ce temps de formation continue est désormais décliné de manière pluriannuelle pendant 6 ans.

Il repose sur le principe que tout enseignant doit bénéficier du plan national français et du plan national mathématiques sur cette pluri annualité.

→ **Déclinaison du premier principe** :

Cycle 1

Les enseignants de cycle 1 vont suivre cette année pour moitié soit le plan national mathématiques soit le plan national français.

Ajouté à cela, le projet départemental « La fabriqu'à livres » qui sera poursuivi pour la rentrée 2022. Vous pouvez avoir toutes les informations nécessaires à partir du lien suivant :

<https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

Cycle 2 et cycle 3

C2	6h Musique/LVE
	12h français/maths à partir de ressources préparées par les Groupes Techniques départementaux MDL et Mathématiques dont, pour certains publics désignés, 3h numérique fondamental
C3	6h EPS
	12h français/maths à partir de ressources préparées par les Groupes Techniques départementaux MDL et Mathématiques dont, pour certains publics désignés, 3h numérique fondamental

→ **Second principe** : il s'agit d'adapter le temps d'animation pédagogique pour répondre à la construction de certains projets. Exemples de situations particulières qui seront organisées entre la circonscription et les équipes d'écoles :

- L'autoévaluation dans le cadre d'une évaluation d'école ;
- La formation qui suit une évaluation d'école (y compris la possibilité de demander un plan français ou un plan mathématiques d'école);
- La construction d'un Territoire Educatif Rural ou de tout projet de mise en réseau ;
- Une formation au numérique suite à un équipement de l'école ;
- EPS ;
- Un plan science ou la mise en place d'un laboratoire mathématiques le cas échéant.

Tous les enseignants de la circonscription sont, dans un premier temps, **automatiquement préinscrits selon le premier principe.**

Néanmoins, chacun peut demander une adaptation des 18h selon le second principe. Merci de bien vouloir respecter les délais : **toutes les demandes doivent être communiquées au secrétariat avant le 9 septembre.**

- **Dates des stages directeurs :**
 - **Stage 1 : semaine du 3 octobre 2022**
 - **Stage 2 : semaine du 23 janvier 2023**

Parcours national M@gistère : il a été mis en place **pour accompagner la prise de fonction en tant qu'enseignant en école maternelle ou élémentaire.**

Conçu par les équipes de la DGESCO avec l'appui de l'inspection générale et de collègues enseignant en école, il comprend plusieurs volets généraux (contexte institutionnel, usagers et acteurs de l'école, préparation et conduite de la classe). Il sera enrichi par des modules didactiques propres à chaque cycle.

Ce parcours en auto-formation est mis en ligne à compter d'aujourd'hui à l'adresse suivante :

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2432§ion=1>

Evaluations repères CP/CE1 :

Ces évaluations nationales seront conduites **entre le lundi 12 et le vendredi 23 septembre 2022**. Tous les élèves de CP et de CE1 sont concernés, qu'ils soient accueillis dans une classe à simple niveau ou dans une classe à niveaux multiples. Chaque élève sera évalué en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences).

La passation des épreuves, soit environ 8 à 15 minutes de travail effectif de l'élève par séquence (à planifier idéalement de manière non consécutive), sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation distribués lors des réunions de pré-rentrée.

Le portail de saisie des évaluations sera ouvert aux enseignants du lundi 12 au vendredi 30 septembre 2022.

Ce portail, accessible via l'adresse www.reperes.cp-ce1.fr permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d'accéder aux résultats consolidés. J'attire votre attention sur le fait que, afin que chaque école puisse disposer, au moment de la saisie, de l'ensemble des élèves inscrits, **il est nécessaire que l'application ONDE soit mise à jour en amont.** Je vous demande de penser à conserver les fichiers génériques pour pouvoir procéder à l'analyse des résultats qui permettra de réguler notre action.

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Une version actualisée et simplifiée du document à renseigner est jointe à cet envoi. Ce document (en pièce jointe) est à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

Elections des représentants de parents d'élèves :

Elles auront lieu le vendredi 7 octobre 2022. Vous retrouverez les modalités de vote en suivant le lien :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2217341N.htm>

« Dans le premier comme dans le second degré, les votes sont personnels et secrets. Dans le premier degré, l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école précise que le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école ».

Journée du sport scolaire : elle aura lieu le mercredi 23 septembre à Saint Saulge. Des activités en athlétisme seront proposées (ANIM'ATHLE).

Mise en œuvre de l'EPS : pour rappel, les interventions extérieures en EPS sont cadrées par des lois très strictes permettant l'organisation des activités dans un cadre législatif sécurisé. Un nouveau document, plus facile à compléter et une procédure simplifiée sont mise en œuvre dès cette rentrée scolaire. Toute intervention doit être signalée au CPC EPS. Une convention doit être établie si l'intervenant est rémunéré.

Concernant les agréments des accompagnateurs bénévoles pour la piscine, le kayak et le cyclo, les fiches de demandes d'agrément n'ont pas été modifiées pour l'instant. Elles sont à retourner au plus vite au CPC pour vérification de l'honorabilité de chaque adulte participant aux activités avec les enfants. Deux sessions sont organisées sur la circonscription pour la natation en septembre.

Formation en EPS : deux journées visant à la mise en œuvre et à la validation du SRAV (Savoir Rouler à Vélo) et de l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) sont prévues au plan de formation départemental pour les enseignants volontaires de la circonscription.

EPS/USEP : le sport scolaire du premier degré reste le partenaire privilégié pour une mise en œuvre de l'EPS dans les écoles : du prêt de matériel varié et adapté, des formations et des documents pédagogiques peuvent vraiment aider à l'enseignement de l'EPS au quotidien. Plusieurs rencontres sportives (temps scolaire ou hors temps scolaire) organisées par le Comité départemental USEP sont financés pour les élèves licenciés.

Toutes les informations sur le site de l'USEP 58 : <https://nievre.comite.usep.org/>

Fournitures scolaires : une liste a été publiée sur le site du ministère. Elle est importante. Je vous rappelle que les crédits attribués par les collectivités territoriales permettent de procéder aux achats courants. Aussi je vous invite, en cette période complexe pour de nombreuses familles, d'utiliser prioritairement ces crédits municipaux.

Sécurité dans les écoles : la sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue. Dès la prérentrée, tous les personnels de l'école devront connaître le plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Les parents d'élèves seront informés des mesures prises lors des réunions de rentrée.

Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes :

- le guide des directeurs d'école ;
- l'annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ;
- le guide des parents d'élèves.

Vous les trouverez sur le site du ministère :

http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative

Une prochaine note de service abordera les modalités d'évaluation des enseignants : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Les enseignantes et enseignants concernés seront informés via la plateforme dédié au moins 15 jours avant la date prévue.

L'équipe de circonscription adresse un mot de bienvenue aux enseignants qui rejoignent la circonscription de Château-Chinon Nivernais Morvan et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires, aux étudiants contractuels en alternance ou en pratique accompagnée.

**L'Inspecteur de l'Éducation nationale
de la circonscription de Château-Chinon Nivernais Morvan**



Alexandre MICHON